

# Protocole sanitaire lié à la pandémie de Covid-19

## - Juin 2020 -

### Protocole applicable à l'accueil du public

#### Les consignes :

Art et Culture Fabri de Peiresc se conforme aux 3 obligations liées à l'accueil de public :

- Rédiger un protocole sanitaire et l'afficher visiblement ;
- Interroger le public sur la présence de symptômes : cette consigne est appliquée dans un message de confirmation des réservations. Le port du masque est également recommandé en amont ;
- L'affichage des gestes barrières à l'entrée des bâtiments et dans tous les points stratégiques accueillant du public.

La sécurité sanitaire du public et du personnel est assurée par :

- Le port du masque obligatoire du personnel d'accueil.

Concernant la préparation des lieux d'accueil du public :

- L'usage privilégié d'espaces extérieurs et dans ce cas, l'installation de barrières vauban ou de rubalise pour canaliser la circulation du public. Dans le cas de l'usage d'un espace intérieur, des aérations régulières (au moins 15 minutes 3 fois par jour et en particulier entre chaque groupe ou chaque séance) ;
- La matérialisation d'un sens de circulation avec marquage au sol – ou assurance visuelle que la circulation est libre. La matérialisation d'un marquage au sol pour les espaces d'attente (toilettes, billetterie, bar...) ;
- Le maintien des portes ouvertes lors de la circulation du public ;
- Le retrait des objets non indispensables (brochures, stylos...) et l'interdiction des usages collectifs. Dans le cadre des ateliers, un jeu personnel de petit matériel sera fourni ;
- La mise à disposition de gel hydro alcoolique à l'entrée et à la sortie ;
- Pour les travaux « à table », l'usage privilégié d'un placement en quinconce ;
- La désinfection systématique de l'ensemble du mobilier utilisé (2 fois par jour, et particulièrement lorsque la salle utilisée a été fréquentée depuis moins de 5 jours) ;
- La gestion des flux d'usage des sanitaires et la mise à disposition d'essuies mains jetables ;
- Une distance de 4m entre le public et la scène.

Concernant l'accueil du public :

- La mise en place systématique d'un système de réservation pour contrôler les flux. Une heure d'arrivée recommandée est précisée au moment de la réservation ;
- L'application d'une distanciation d'1 m (en configuration assise) – 4m<sup>2</sup> / personne (configuration debout ou déambulation) et le placement du public ;
- L'annonce en début de séance de l'organisation de la sortie de salle ;
- La mise en place de plannings pour éviter que les groupes se croisent ou fréquentent les mêmes locaux sans intervalle d'aération ;
- La constitution d'un stock de masques pour parer aux imprévus ;

- Un contrôle des billets sans échanges de main à main : le personnel d'accueil conserve les billets ;
- Dans le cas de la tenue d'une buvette ou d'un accueil café, une personne est dédiée au service et des portions individuelles seront prévues pour limiter les contacts.

Le personnel d'accueil est chargé de veiller à l'application des règles sanitaires par chacun. En cas de non respect, le personnel pourra demander aux personnes concernées de quitter les lieux ;

#### Les moyens :

- Gants de manutention personnels
- Masques pour le personnel d'accueil
- Masques de « secours » pour le public
- Gel hydro alcoolique (au moins à l'entrée et à la sortie)
- Produits de désinfection et de nettoyage
- Signalétique